

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2012/540 - Allocation RSA - 4510
Avenants aux conventions de gestion du RSA avec la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre le partenariat entre le Département et respectivement la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin et la Mutualité sociale agricole (MSA) d'Alsace en matière de gestion du Revenu de solidarité active (RSA), selon les quatre axes suivants :

- . améliorer le service rendu aux usagers, dans le cadre de la mission d'accueil de la CAF et de la MSA
- . améliorer l'efficacité des dispositifs de lutte contre la fraude
- . optimiser le pilotage financier de l'allocation RSA
- . sécuriser juridiquement la répartition des compétences entre Département et CAF ainsi que MSA, afin de faciliter la gestion des recours

- décide de déléguer à la CAF et à la MSA l'application d'amendes administratives au titre de l'article L. 262-52 du code de l'action sociale et des familles.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 2 à la convention de gestion du RSA conclue avec la CAF (et son annexe), ainsi que l'avenant n° 1 à la convention de gestion du RSA conclue avec la MSA (et ses annexes, hormis l'annexe 1), et autorise son président à signer ces deux avenants au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120702-69397-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 10/07/12